

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018**

N°2018- CC-2018-1S-DEDD-01

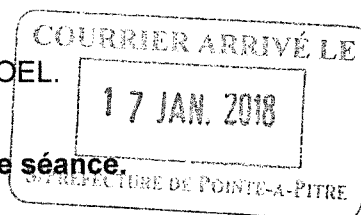
L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi 11 du mois de janvier à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mmes Félicienne GANTOIS - Maguy THOMAR - Roberte MERI - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - M. Dunier AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mmes Diana PERRAN - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Cynthia DINANE.

EXCUSES : M. Laurent BERNIER - Mme Ghislaine GISORS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - Valérie HUGUES (Procuration à Mariette MANDRET) - M. Jean FAHRASMANE - M. Jean DAIJARDIN - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY - M. Jean-Luc PERIAN.

ABSENTS : MM. Cédric CORNET - Raymond PARSHAD - René NOEL.

Monsieur Solaire COCO a été désigné en qualité de secrétaire de séance.



OBJET : APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE LA CARL A L'APPEL A PROJETS « PREVENTION DES DECHETS EN GUADELOUPE » DE L'ADEME ET DU PLAN DE FINANCEMENT ASSOCIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 I 7°,

Vu la délibération n°CC-2015-5S-DAAG-29 du 29 septembre 2015 relative au transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » des Communes membres vers la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant,

Vu la délibération n°CC-2016-7S-DEDD-29 du 19 août 2016 relative à la validation de la stratégie d'optimisation de la gestion de la compétence « Collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés(DMA) » et de son échéancier de déclinaison opérationnelle,

Vu le plan Prévention et gestion des déchets non dangereux du Conseil régional de la Guadeloupe de juin 2017,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL) et notamment la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », transférée à la Communauté depuis l'arrêté préfectoral du 17 février 2016,

Considérant la nécessité de développer un service optimisé et adapté pour la collecte et le traitement des déchets sur le territoire de la CARL et d'assurer une campagne de communication appropriée,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : D'approuver le dossier de candidature de la CARL à l'appel à projets "Prévention des déchets en Guadeloupe" de l'ADEME, ainsi que le plan financement associé selon la répartition suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Montant total (HT)	100%	40 000 €
CARL	20%	8 000 €
Région Guadeloupe	80%	32 000 €

Article 2 : D'autoriser le Président à enclencher les formalités administratives et réglementaires relatives à cet appel à projet et à solliciter les financements nécessaires.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 11 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,

17 JAN. 2018

Et publication ou notification le,

17 JAN. 2018

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

